

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE**  
**MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**4 NOVEMBRE 2019**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 4 novembre 2019 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

**(MONSIEUR)**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Denis Chartier qui est absent pour des raisons de santé.

2019-11-01

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 640 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-02

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu:

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 10 octobre et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE**

- De madame Élyse Giacomo, secrétaire générale de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, nous informant par résolution de leur désaccord d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de service scolaire. De plus, une consultation sera lancée sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2019**

Monsieur Martin Pineault, directeur général de la fiscalité et de l'évaluation foncière par intérim du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière ont été approuvés, conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, en date du 21 octobre 2019, pour l'exercice financier 2020. La proportion médiane sera de 96%, alors qu'elle était à 95% en 2019 et le facteur comparatif sera à 1,04, alors qu'il était fixé à 1,05 en 2019.

**(RÉGIE)**

### **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Madame Caroline Plouffe, CPA, CMA, trésorière de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie, nous informe que le tarif d'enfouissement des matières résiduelles collectées et transportées s'établira à 91,50\$, la tonne pour la prochaine année et que le taux à la tonne concernant les redevances du MDDELCC serait d'environ de 23,50\$ la tonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le coût pour la collecte sélective et le traitement des matières recyclables sera de 42,05\$ et la tarification pour la vidange des fosses septiques de 880 gallons et moins sera de 185,00\$.

### **Commission de Protection du Territoire agricole du Québec,(CPTAQ), dossier de mesdames Louise et Winna H. Landry**

La Commission infirme l'avis de non-conformité du 16 avril dernier et reconnaît conforme à la Loi la déclaration produite au dossier en titre, reçu à la commission le 4 mars 2019 et visant à faire reconnaître un droit acquis de nature résidentielle au sens des articles 101 et 103 de la Loi sur une superficie de 5 000 mètres carrés prise à même une partie du lot 5 189 554 du cadastre du Québec afin que la municipalité délivre le permis numéro 2019-05.

### **Départ de madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe au sein de l'équipe municipale**

Madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe, a annoncé son départ de l'équipe municipale le 21 octobre dernier et remercie la municipalité de Saint-Narcisse de l'opportunité qu'il lui a été offerte de travailler et d'évoluer professionnellement durant les deux dernières années au sein de l'équipe municipale.

### **Programme d'aide à la voirie locale (PAV) volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)**

Le ministère nous informe que nous avons jusqu'au 13 décembre 2019 pour redéposer notre dossier dans le cadre du programme AIRRL, dossier que nous avons préalablement présenté en décembre 2018, en lien avec des travaux de reconstruction du rang 2 Nord et de rechargement du rang Saint-Pierre. Notre demande avait été jugée complète et admissible à l'aide financière. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis les documents par courriel le 4 novembre 2019, confirmant notre intention de réaliser les travaux en 2020.

### **Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)**

Le ministère nous informe qu'ils ont reçu notre résolution en lien avec l'utilisation des compensations accordées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et qu'elle sera portée à l'attention des autorités concernées.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 7 octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

**(PRISE)**

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Madame Jocelyne Quessy, a demandé au Conseil en quoi consistait le paiement de 60\$ pour l'intervention de pompiers au 361, rue Du Collège. Monsieur Guy Veillette, maire, a informé l'assemblée que c'était un paiement pour entraide automatique concernant une fausse alarme.

2019-11-03

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'octobre 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-04

### **Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020**

**ATTENDU** que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant, le lieu le jour et l'heure du début de chacune des séances;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020, lesquelles se tiendront à la salle multifonctionnelle située au 290, rue Principale à Saint-Narcisse, le lundi, sauf au mois de septembre où elle se tiendra un mardi et débiteront à 19h30 :

13 janvier	3 février
2 mars	6 avril
4 mai	1 <sup>er</sup> juin
6 juillet	3 août
8 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

**QU'UN** avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

(SAISON)

2019-11-05

**Saison hivernale 2019-2020 : adoption de l'horaire et du tarif des semaines de garde**

**ATTENDU** que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

**ATTENDU** qu'il est de la responsabilité des membres du Conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 15 novembre 2019 à 17h01 au 27 mars 2020 à 17h00;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

**QUE** cet horaire soit annexé à la page 644 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 160\$ pour la saison 2019-2020.

**QU'** un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition 7 jours sur 7 à nos employés effectuant la garde hivernale pour leurs allers et retours au travail.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-06

**Calendrier municipal 2020 - acceptation de l'offre d'impression du calendrier**

**ATTENDU** que la municipalité produit annuellement un calendrier municipal depuis plusieurs années;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux offres pour l'impression de 1050 calendriers municipaux 2020, soit:

- Imprimerie Gignac Offset : 1 430,00\$, taxes en sus, le prix soumis étant 7\$ moins dispendieux que l'an dernier, pour un calendrier en noir et blanc, page couverture couleur;
- Édition l'Exode : 1 260,00\$, taxes en sus, pour un calendrier en noir et blanc, page couverture couleur;
- Édition l'Exode : 1 963,50\$, taxes en sus, calendrier couleur au complet;

**ATTENDU** que la FADOQ de Saint-Narcisse contribuera pour un montant de 250 \$ à la réalisation du calendrier en 2020 ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme d'Imprimerie Édition l'Exode au montant de 1 260,00\$ taxes en sus, pour la production de son calendrier municipal 2020.

Adoptée à l'unanimité.

**(NOMINATION)**

2019-11-07

**Nomination du maire suppléant**

**ATTENDU** que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

**ATTENDU** que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Jocelyn Cossette, conseiller au siège numéro 4 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

**QUE** ce mandat est effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prend fin, soit pour une période se terminant le 30 juin 2020 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-08

**Comité Consultatif d'Urbanisme, nomination des membres**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

**ATTENDU** que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981 ;

**ATTENDU** que la réglementation stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil nomme messieurs Denis Chartier et Michel Larivière comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

**QUE** le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

**QUE** le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit :

Siège # 1 :	Monsieur René Pronovost,	membre permanent, 31 déc. 2020
Siège # 2 :	Monsieur René Pinard,	membre permanent, 31 déc. 2020
Siège # 3 :	Monsieur Roland Gervais,	membre permanent, 31 déc. 2020
Siège # 4 :	Monsieur Michel Larivière,	membre permanent, 31 déc. 2020
Siège # 5 :	Monsieur Denis Chartier,	membre permanent, 31 déc. 2020
---	Monsieur Stéphane Bourassa,	membre adjoint, 31 déc. 2020

**(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-09

**Acceptation de la soumission pour la fourniture de sel de déglacage livré à Saint-Narcisse pour la saison 2019-2020**

**ATTENDU** que la municipalité doit s'approvisionner de sel de déglacage pour l'entretien de ses routes en saison hivernale;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur afin d'obtenir la fourniture d'environ 300 tonnes métriques de sel de déglacage, livré à la municipalité de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que la municipalité a demandé un prix sur invitation à 3 entrepreneurs dans le domaine de fourniture de sel de déglacage;

**ATTENDU** que les prix soumis à la tonne métrique sans les taxes pour **environ 300** tonnes métriques sont de :

- Sel Frigon inc. :	83,94\$/t.m.
- Sel Icecat	84,95\$/t.m.
- Sel Warwick :	86,00\$/t.m.

**ATTENDU** que la soumission soumise par la compagnie Sel Frigon inc. est conforme et a le prix le plus avantageux soit de 83,94\$/t.m., taxes en sus, pour un total d'environ 25 182,00\$, taxes en sus, pour les travaux précités;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte le prix soumis par la compagnie Sel Frigon inc. au montant de 83,94\$/t.m., taxes en sus, pour la fourniture d'environ 300 tonnes métriques de sel de déglacage, livré à Saint-Narcisse pour la saison 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-10

**Le 61<sup>e</sup> téléthon du Noël du Pauvre, invitation à y souscrire**

**ATTENDU** l'organisation du 61<sup>e</sup> Téléthon du Noël du Pauvre qui sera diffusé sur les ondes de Radio-Canada Mauricie de 17h00 à minuit et qui se tiendra au Centre d'action bénévole le 29 novembre prochain sous la forme d'une collecte de dons en argent;

**ATTENDU** que les besoins de certains citoyens de notre paroisse sont variés: chauffage, vêtements et chaussures, nourriture, médicaments et que le comité organisateur sollicite la participation financière de la municipalité à cet événement;

**ATTENDU** que le Conseil municipal participe, annuellement, à la campagne de financement du Noël du Pauvre considérant les efforts déployés par les bénévoles pour organiser cette activité spéciale de financement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le Conseil acquiesce à la demande du Comité du Noël du Pauvre en offrant un don au montant de cent dollars (100\$).

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-11

**Contribution 2020 à Transport adapté & collectif des Chenaux**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2020 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites ;

**QUE** le budget total pour la 30<sup>e</sup> année d'opération est estimé à 319 880\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 304 620\$ et que la municipalité de St-Narcisse autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant 4 423 \$ pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

**QUE** le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces prévisions;

**QUE** la Municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

**QUE** le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse avec Transport adapté & collectif des Chenaux

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-12

**Réclamation de la subvention autorisée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet-Projets particuliers d'amélioration, Circonscription électorale de Champlain, (travaux rang 2 Nord)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse approuve les dépenses d'un montant de 35 270\$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0312, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-13

**Réclamation des dépenses dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAV)-Volet Redressement des Investissements Routières Locales 2017-2018, dossier RIRL-2017-554B, (travaux rang Saint-Félix)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance de l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités de l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Transports, datée du 16 mai 2019;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités de l'entente qui s'appliquent à elle dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale -Volet Redressement des Investissements Routières Locales;

**QUE** la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale -Volet Redressement des Investissement Routières Locales;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Transports, de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Transports;

**QUE** la Municipalité confirme par la présente résolution un montant total de 350 173,23\$, taxes nettes, pour la réalisation des travaux, en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 75% du montant total admissible que tous les autres documents exigés soient annexés à la présente résolution et à la page 648 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

**(QUE)**

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que les travaux de reconstruction de 2 ponceaux situés sur le rang Saint-Félix sont terminés et comporte des coûts réalisés véridiques;

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-14

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds de la sécurité routière du Ministère des Transports, Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance des modalités d'application du Programme Fonds de la sécurité routière;

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière vont favoriser un environnement sécuritaire;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du programme Fonds de la sécurité routière;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyée par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Narcisse, la demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-15

**Demande du Club de la FADOQ pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes**

**ATTENDU** la demande de madame Solange Boutet, présidente du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc., afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra au Centre communautaire en décembre prochain ;

**ATTENDU** la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le Conseil acquiesce à la demande du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc. en offrant le vin d'honneur lors de leur souper des Fêtes en décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-16

**Signature d'une entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement entre la MRC des Chenaux et la municipalité de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que sept municipalités de la MRC des Chenaux utiliseront le service d'inspecteur en urbanisme offert par la MRC des Chenaux au cours de la prochaine année;

**ATTENDU** l'objet de l'entente est pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement par un membre du personnel de la MRC des Chenaux pour le compte des municipalités locales faisant partie de l'entente;

**ATTENDU** que le service est offert aux citoyens du lundi au vendredi suivant l'horaire de travail de la MRC des Chenaux;

**ATTENDU** que la durée de l'entente est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal et la MRC des Chenaux, s'entendent pour la signature d'un protocole d'entente afin de définir les obligations des parties, en vue d'améliorer l'offre à la population de la municipalité de Saint-Narcisse en matière d'urbanisme.

**QUE** le Conseil municipal mandate monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et la MRC des Chenaux.

**QUE** le protocole d'entente est joint à la présente résolution afin d'en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-17

**Camp de jour, dépôt de l'état des résultats de la saison estivale et versement de la subvention pour équilibrer le budget 2019**

**ATTENDU** que l'organisation du camp de jour a terminé ses activités estivales le 16 août dernier, le rapport d'activités et le rapport financier étant déposés séance tenante;

**ATTENDU** que l'organisation du camp de jour a été parrainée par la Commission de Développement Industriel et Commerciale (CDIC) de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que les dépenses de fonctionnement du camp de jour incluant les sorties, l'achat de matériel et la rémunération des animatrices ont été de l'ordre de 24 429,38\$;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que les revenus liés à ce projet, incluant une subvention du programme Emploi Été Canada, les inscriptions et frais d'activités, représente un total de 23 931,00\$;

**ATTENDU** que pour équilibrer le budget, la municipalité doit investir une somme de 498,38\$ pour la saison estivale 2019 à titre de subvention;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 498,38\$ et la remise des inscriptions et frais perçus pour les activités pour un montant de 11 981\$, totalisant une remise de 12 479,38\$ pour équilibrer le budget du camp de jour de la saison estivale 2019.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-18

**Adoption du règlement numéro 2019-09-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à agrandir la zone 110-CR et réduire la zone 104-I**

**ATTENDU** une demande pour l'établissement d'un commerce qui veut faire la vente de véhicules récréatifs intérieur;

**ATTENDU** que suite à des changements de vocation d'un bâtiment et d'éventuelles ventes, il est nécessaire de modifier les zones de ce secteur;

**ATTENDU** que pour permettre la vente il y a lieu de modifier les zones 104-I et 110-CR, puisqu'il y a changement de vocation au bâtiment;

**ATTENDU** que la zone 110-CR est agrandie par l'insertion des lots 5 189 799 et 5 189 801, la zone 104-I est réduite en conséquence;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal adopte le règlement de zonage numéro 2019-09-554;

**QUE** le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-19

**Homologation du mandat à la compagnie Lumen inc. pour la fourniture de huit luminaires**

**ATTENDU** que la municipalité doit installer de nouveaux luminaires pour l'éclairage de sa patinoire extérieure;

**ATTENDU** que la municipalité a demandé un prix à la compagnie Lumen inc.;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que la compagnie Lumen inc. connaît bien les besoins de la municipalité concernant l'éclairage de sa patinoire extérieure;

**ATTENDU** que la compagnie Lumen inc. est spécialisé dans la fourniture d'éclairage public et nous ont soumis une offre de service pour la fourniture de 8 projecteurs au Del 300W au montant de 525,00\$, taxes en sus, l'unité;

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal homologue l'achat de 8 luminaires au montant de 525,00\$, taxes en sus, l'unité, représentant un montant total de 4 200\$, taxes en sus, pour l'éclairage de sa patinoire extérieure.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-20

**Mandat à la firme GéniCité inc. pour la réalisation du relevé topographique de la rue de l'Église**

**ATTENDU** que la municipalité a besoin d'obtenir certains renseignements terrain afin d'évaluer la possibilité de prolonger leur réseau d'égout sanitaire;

**ATTENDU** que pour la réalisation de ce travail, la municipalité a reçu une offre de la firme GéniCité inc. au montant 1 200\$, taxes en sus

**ATTENDU** que la firme GéniCité a l'expertise nécessaire pour la réalisation de ce mandat;

**ATTENDU** que la soumission soumise comprend les éléments suivants :

- Les relevés topographiques au montant de 1 200\$;
- Les documents d'appel d'offres au montant de 5 900\$;
- L'estimation préliminaire au montant de 400\$;
- La déclaration de conformité au montant de 1 200\$ ou 4 500\$, si une demande complète est exigé du MDDELCC;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil accepte la réalisation des travaux de relevé topographique réalisé par la firme GéniCité au montant de 1200\$, taxes en sus, tel que décrit dans le document d'appel d'offres.

**QUE** la soumission soit annexée à la page 652 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

(MANDAT)

2019-11-21

**Mandat à la firme Shawinigan informatique 2016, division Service d'Alarme Jocelyn Jacob inc. pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système téléphonique**

**ATTENDU** que la municipalité a fait l'analyse des frais mensuelle de son système téléphonique

**ATTENDU** la proposition de la firme Shawinigan Informatique 2016 pour la fourniture d'un système de téléphonie hébergée incluant les téléphones la migration, les frais de service l'installation et l'automatisation;

**ATTENDU** que nos frais mensuels seront d'environ de 264,15\$, taxes en sus;

**ATTENDU** que la firme Shawinigan informatique 2016 connaît bien nos installations;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte l'offre de la firme Shawinigan informatique 2016 au montant total de 2 726,25\$, taxes en sus, tel que décrit dans les documents de soumission, faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était, ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-22

**Mandat à la firme Shawinigan informatique 2016, division Service d'Alarme Jocelyn Jacob inc. pour l'installation d'un nouveau serveur et de poste informatique**

**ATTENDU** que PG ne supportera plus Windows 7 à compter de janvier 2020;

**ATTENDU** que PG est le logiciel comptable de la municipalité;

**ATTENDU** que nos appareils informatiques du bureau municipal sont avancés en âge, plus de 8 années d'utilisation;

**ATTENDU** que la firme Shawinigan Informatique 2016, nous a fourni une soumission pour :

- la fourniture et l'installation d'un nouveau serveur incluant toutes les configurations au montant de 3 425,00\$, taxes en sus;
- La fourniture et l'installation de 4 nouveaux postes informatique incluant toutes les configurations au montant de 4 372,00\$, taxes en sus;
- La migration des courriels vers Microsoft 365 incluant la suite logiciel Office 365, l'hébergement de courrier avec boîte aux lettres 50 Go et adresse de domaine personnalisé au montant de 670,08\$, taxes en sus, en plus d'avoir des frais mensuels de 17,52\$ par poste informatique.

**ATTENDU** que la firme Shawinigan informatique 2016 connaît bien nos installations;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme Shawinigan informatique 2016 au montant total de 8 467,08\$, taxes en sus, tel que décrit dans les documents de soumission, faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-23

**Mandat à la firme Shawinigan informatique 2016, division Service d'Alarme Jocelyn Jacob inc. pour la sauvegarde en ligne**

**ATTENDU** que la municipalité fait déjà réaliser des sauvegardes en ligne;

**ATTENDU** la proposition de la firme Shawinigan Informatique 2016 pour une sauvegarde en ligne de 100Go de stockage Cloud au montant mensuel de 35,83\$, taxes en sus;

**ATTENDU** que les frais incluent une révision des éléments de stockage au Cloud;

**ATTENDU** que la firme Shawinigan informatique 2016 connaît bien nos installations;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte l'offre de la firme Shawinigan informatique 2016 au montant mensuel de 35,83\$, taxes en sus, tel que décrit dans les documents de soumission, faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était , ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-24

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme de formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel**

**ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I et/ou d'un pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil demande de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-25

**Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ 2019-2023), approbation de notre programmation de travaux**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; (**QUE**)

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

2019-11-26

**Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2020**

**ATTENDU** l'invitation lancée par le président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2020;

**ATTENDU** que notre municipalité adhère annuellement à cet organisme qui défend la ruralité québécoise, fournit des outils et organise des activités de formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte que notre municipalité adhère à la Fédération québécoise des municipalités et autorise le paiement de notre adhésion pour l'année 2020 au montant de 2 032,25\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Jocelyne Quessy, a demandé au Conseil si la venue du bac brun concernant la collecte des matières putrésibles était pour bientôt. Monsieur Guy Veillette, maire, a informé l'assemblée qu'il y avait présentement des études afin de valider certains éléments de décompositions et qu'il n'y aurait pas de bac brun avant 2022.

2019-11-27

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h08.

Adoptée à l'unanimité.

---

Monsieur Guy Veillette,  
Maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général